



Salaire de base mode de calcul changé

Par **mr13gre**, le **06/05/2008** à **20:39**

j'effectue 39h par semaine, jusqu'au 30/09/2008 mon salaire de base indiquait :
169 heures avec le brut calculé au taux horaire
+ une majoration heures complémentaires sur 17h33 au taux de 110%

cela était donc normal

Depuis Octobre 2008 et la nouvelle loi sur les heures sur qui passent à 125%
ma fiche de paie indique :
salaire de base 151H67
+ 17h33 au taux de 125%

Oui mais voilà mon 13^e mois se paie 50% en Juillet et 50% en décembre.
Il est calculé sur le salaire de base

Celui-ci ayant baissé (151H67 au lieu de 169h) ma prime de décembre a donc diminué très sensiblement par rapport à celle versée en juillet (perte + de 150 euros). pour l'année 2009 elle sera encore plus pénible (perte + de 300 euros).

Ainsi avec ce système si les heures à 125% augmente le pouvoir d'achat le nouveau mode de calcul de base y met un frein.

Est-ce légal? l'employeur peut-il à sa guise changer le calcul du salaire de base? puis-je revendiquer l'ancien mode de calcul? et demander la perte qu'il a occasionnée?

merci pour votre réponse

Par **odon**, le **02/07/2008** à **00:14**

Bonjour,

J'ai remarqué exactement la même chose sur mon bulletin de paye, auriez vous reçu une réponse ? je n'en ai pas vu.

merci

Par **odon**, le **02/07/2008** à **00:15**

Bonjour,

J'ai remarqué exactement la même chose sur mon bulletin de paye, auriez vous reçu une réponse ? je n'en ai pas vu.

merci